## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice: 52
Présents: 40
Procurations: 7
Votants: 47
Absents: 5

Date de convocation : 2/11/2022

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

<u>Absents</u>: E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et

O BOISSIN.

Objet : Lancement d'un marché public pour une étude sur les biodéchets.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la constitution d'un groupement de commandes entre les 5 Communautés de Communes (Bassin d'Aubenas, Ardèche des Sources et des Volcans, Berg et Coiron, Montagne d'Ardèche, Val de Ligne) en vue de commander une étude commune, sur le périmètre des 5 territoires intercommunaux, sur le thème des 'BIODECHETS'.

## Il précise :

- que cette étude estimée à 70 k€ est financée à 70% par l'ADEME laissant ainsi un résiduel à financer par les membres du groupement (5 EPCI) de 21 k€ :
- qu'il convient de faire préparer, par les services internes de la CCBA (qui est coordonnateur du groupement précité), un marché public en procédure adaptée, dont les modalités seraient les suivantes :
  - 1 tranche ferme (concernant la totalité du territoire de l'étude des 5 EPCI) comportant deux phases :
    - Phase 1 : diagnostic état des lieux :
    - Phase 2 : définition des scénarios possibles (à minima 2 scénarios).
  - 5 tranches optionnelles (1 par EPCI) : approfondissement d'un scenario et définition du plan d'action définitif

A l'issue de la tranche ferme, chaque EPCI sera libre de commander ou non cette tranche. Dans le cas de l'affermissement, l'EPCI concerné supportera la totalité des frais d'étude y afférent (déduction faite des financements publics).

 qu'après consultation et analyse des offres, le marché sera attribué au candidat retenu sur décision du Président, dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération du 23/07/2020 (DEL23072020-05R).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité moins 7 ABSTENTIONS (G DOZ, G FANGIER, R KAPPEL, B PERRUSSET, I NGUYEN, MF TASTEVIN et M THINON) décide :

- d'autoriser le Président à faire préparer et publier puis attribuer le marché public relatif à cette étude dans les conditions prévues dans la délégation de pouvoirs ; d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 20 des budgets concernés (années 2022-
- 2023).

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 9 novembre 2022 Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20221108-DEL08112022-27-DE Date de télétransmission : 10/11/2022 Date de réception préfecture : 10/11/2022